

DOCUMENT SUPPORT

- REGLEMENT EPREUVE DE RAID -

PREAMBULE

Ce règlement type a été rédigé pour vous aider à la mise en place de votre organisation et à la constitution de votre dossier administratif.

C'est un document d'aide pédagogique qui n'est pas obligatoire pour autant il reprend certains éléments qui doivent apparaître dans votre dossier administratif ou être respectés (RTS, Règles Techniques et de Sécurité).

Sur la base des Recommandations Techniques et de Sécurité en vigueur, voici une série de mentions pouvant figurer dans votre règlement d'épreuve :

1. Objet

Le raid..... est une épreuve..... définition (Pour rappel (RTS): “Le raid multisports de nature est une discipline sportive composée d’au moins 3 sports de nature enchaînés ou à minima, deux activités linéaires et un atelier en terrain naturel varié, le tout non motorisé. Il est réalisé principalement par équipe et en mixte mais caractérisé par un format laissant place à la créativité des organisateurs et à l’adaptation au territoire”.)

L’organisateur doit ici préciser les éventuelles spécificités de son raid/épreuve, au-delà de la définition formalisée dans les RTS.

Dates et lieux

2. L’organisateur

Le RAID est organisé par l’association/la structure (le nom, le statut juridique, l’adresse de l’organisateur).....

3. Les épreuves et conditions de participations

Format du raid, information pour chaque formule :

Le Raid est une succession de sections de course dont la longueur et la difficulté sont variables : Elles dépendent bien entendu du type d'épreuve, du profil du terrain rencontré et de la vitesse de progression de chaque équipe. Il semble important d'en informer les participants.

- Ces informations pourront être complétées par des documents ultérieurs. Cependant pour protéger à la fois l'organisateur et le concurrent, il est nécessaire de donner des informations

(durée, technicité, sportivité) **sur le type d'épreuve** où le concurrent s'engage dont :

- 1/. Le règlement doit préciser pour chaque type de discipline, les conditions de progression et de maîtrise technique demandées aux raideurs.
- 2/. Durée (temps mini et maxi estimé par épreuve) et Distance et D+ par épreuve. Ces informations sont obligatoires lors du dépôt du dossier de demandes d'autorisations.
- 3/. Autres informations et détails : publication aux raiders lorsque l'organisateur le souhaite
- Des épreuves pourront être partiellement ou totalement ajoutées, supprimées ou modifiées à tout moment par l'organisation pour des raisons de sécurité, de météo, d'organisation, etc.
- **Accessibilité de chaque épreuve** (formation équipe et âge mini cf. RTS)

Durée maximale d'effort par catégorie d'âge						
Catégories d'âge	6-7 ans mini poussins	8-9 ans poussins	10-11 ans pupilles	12-13 ans benjamins	14-15 ans minimes	16-17 ans cadets
Durée maximale (pour le dernier)	<2h	< 3h	< 4h	<5h	<5h	<7h

Cette durée d'effort correspond à la durée totale maximale de l'épreuve (ateliers techniques, transitions, repos, neutralisation compris), pour la dernière équipe, et hors prologue. Est considérée comme prologue, toute épreuve inférieure à 2h de course, et séparée au minimum de 8h consécutives de repos, avant le début de l'épreuve suivante.

S'il paraît trop contraignant plusieurs mois à l'avance de donner distances et dénivelés de son raid c'est sans doute à travers le détail des conditions de participation à chaque épreuve que l'organisateur doit être en capacité (même des mois à l'avance) d'informer le raideur avec exactitude. (Exemple : Vitesse de progression minimale (en km/h ou en D+/h selon la spécificité de chaque discipline), niveau de maîtrise technique exigée...)

- **Autres renseignements utiles :**

Auto-suffisance ou semi-autosuffisance ?

Epreuves de nuit ?

Composition des équipes - assistance

Lieux et horaires (modalités de chaque épreuve)

4. Inscription

4.1. Modalités d'inscription (internet, sur place...)

Tarif et éventuelles pénalités après une certaine date

Tarif des pass compétition et garanties associées à ce pass

Nombre limité de places/dates limites

L'inscription ne sera prise en compte qu'une fois le dossier d'inscription complet et payé :

- S'acquitter des droits d'inscription
- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, fournir une licence sportive de compétition en cours de validité (FFTRI, ou avec mention sports en compétition), ou à défaut, un certificat médical, datant de moins de 1 an, de non contre-indication à la pratique du sport ou du raid

multisports en compétition. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de Raid multisport, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'évènement (trail, VTT, sports d'eau vive, épreuves de cordes) et en tous les cas spécifiés « en compétition ». *

NB: Pour les Épreuves affiliées: présentation licence compétition FFTRI ou prise d'un pass compétition obligatoire

*Attention certaines activités nécessitent un certificat médical spécifique. Concernant le raid, il s'agit du tir à air comprimé, de la spéléologie, de l'alpinisme et de la plongée.

4.2. Conditions de remboursement/annulation

- Annulation de l'épreuve
- Annulation d'une ou plusieurs sections : **L'organisateur pourra envisager de raccourcir ou d'annuler l'épreuve pour une partie ou la totalité des participants.**

4.3. Ce que comprend l'inscription (matériel, ravito...)

5. Participants

5.1. Engagement des participants

Les participants s'engagent à respecter les consignes et les instructions de courses données par l'organisation/la direction de course et leur reconnaissent valeur réglementaire. Les participants doivent se conformer au règlement de l'épreuve, à ses annexes ou documents assimilés, aux directives de l'organisation, avant pendant et après le raid, ainsi qu'aux diverses législations en vigueur sur les territoires traversés (respect de la faune, de l'environnement, du code de la route, assistance à personne en danger, etc.).

Règles/engagement particuliers : chartes environnementale, valeurs, éthique, ...

La préservation et la gestion des équilibres écologiques et naturels sont des priorités absolues. Et c'est dans cet esprit que chaque personne accréditée par l'organisation devra évoluer sur le raid.

Si utilisation route ouverte à la circulation : définir le dispositif adapté au régime de sécurité routière choisi (strict respect du code de la route conseillé)

5.2. Changement d'équipier

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier qui sera autorisé à proposer un nouvel équipier sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises, dans les délais requis.

5.3. Responsabilité des participants

Les participants ont connaissance des risques spécifiques liés à leur participation au Raid et inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel.

L'organisation ne peut pas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entièbre responsabilité des concurrents.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Les affaires personnelles des participants sont de la responsabilité de pratiquants en dehors des zones gérées par l'organisateur (Ex : parc VTT).

▲ *Cette clause de décharge de responsabilité n'a pas de valeur juridique. En cas de sinistre, le juge appréciera de lui-même si l'organisateur du Raid a tout mis en œuvre pour assurer la sécurité des participants. En revanche c'est intéressant d'alerter le participant des risques qu'il peut rencontrer lors d'un Raid.*

6. Assurance

(Paragraphe important car il répond à l'obligation d'information)

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve. *(Cette assurance est comprise dans l'affiliation de l'organisateur à la F.F.TRI. et couvre toutes les activités liées à la manifestation depuis la date de son affiliation)*

Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de concurrents malades ou blessés. Il ne s'agit pas nonplus d'une assurance individuelle accident au profit des concurrents. Il appartient aux concurrents de souscrire s'ils le souhaitent une police d'assurance de ce type.

Chaque participant doit souscrire une assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages aux personnes et aux biens qu'il pourrait commettre dans le cadre de l'épreuve, et s'assurer pour les dommages susceptibles de l'atteindre personnellement (incapacité permanente, accident corporel des participants ou détérioration du matériel). La licence compétition FFTRI intègre déjà ces garanties.

L'assurance RC est prévue dans le pass compétition mais pas l'IA contrairement à la licence compétition qui couvre en RC+IA.

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultant de sa participation au Raid.

7. Classement et chronométrage

Définir les règles de course

7.1. Chronométrage :

Modalités de chronométrage au temps/ au score + portes horaires

7.2. Classement :

Modalités de classement (catégories et nb d'équipes récompensées)

En compétition, pour éviter tout recours, vous pouvez prévoir des règles de courses et pénalités éventuelles

Prévoir des pénalités : nature et temps et prévoir de l'ajuster selon la gravité de la situation

Jury de course et modalité de dépôt de réclamations litiges

Pour des questions de sécurité : Sur toutes les sections de course, les concurrents d'une même équipe ont l'obligation de rester groupés. Ils doivent toujours rester à portée de voix sans crier, c'est dire à une distance inférieure à 100 mètres.

7.3. Pénalités

Le règlement comporte trois catégories de pénalités (au choix de l'organisateur):

- les pénalités horaires
- la mise hors classement
- la mise hors course.

Exemples de Pénalités :

Toute transgression du présent règlement,

Balise non poinçonnée,

Puce électronique/passeport carte ou carton de pointage perdu,

Balises pointées dans le mauvais ordre (selon le Road Book) :

Passage par zone/route interdite

Absence de matériel obligatoire

Progression en équipe obligatoire

Respect code de la route si portions de route

Assistance extérieure

Non respect des consignes données par les signaleurs routiers.

Assistance en dehors des points autorisés à celle-ci.

Utilisation de moyens de déplacement non autorisés.

Utilisation du GPS.

Changement d'équipier pendant l'épreuve.

Manquement d'un matériel de sécurité obligatoire.

Non respect des règles de sécurité indiquées dans le Road Book et lors du briefing, du code de la route.

La destruction ou la modification des marquages et balisages existants, pérennes ou temporaires.

Non respect des consignes de propreté du parcours, des lieux d'accueil, du parc VTT, etc....

L'abandon de détritus sur l'ensemble du parcours.

Non-assistance à personne en danger

Abandon d'un équipier en dehors d'un point de contrôle (hors cas de force majeure)

etc...

7.4. Réclamation/jury de course

Constitution du jury de course, modalité de réclamations

8. Les concurrents

Seules les équipes complètes sont autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation.

L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à son équipe, il est le destinataire des documents de course.

- **Obligations** : Tout concurrent devra porter le matériel obligatoire.
- **Aptitudes requises des concurrents** (à préciser selon la difficulté de l'épreuve) :

Ex: Tout concurrent atteste savoir nager. Toute équipe affirme détenir un coureur capable de s'orienter à la boussole, de nuit ou par temps de brouillard. Toute équipe atteste être conforme aux conditions d'inscription et de participation.

Pour les épreuves en autonomie : Les participants doivent être capables de gérer leur sécurité dans le cadre d'une aventure pleine et entière. La participation au Raid nécessite la parfaite autonomie de tous les membres de l'équipe dans les conditions les plus variées : gérer ses efforts, chaque raider doit maîtriser les techniques traditionnelles de progression et de sécurité propres à chaque discipline.

- Prêt matériel

Les concurrents sont responsables des divers matériels mis à leur disposition par l'organisation et par ses prestataires ou partenaires. Tout prêt de matériel donnera lieu à la perception éventuelle d'une caution du montant de la valeur à neuf du matériel prêté. Toute dégradation, perte, vol, aux matériels mis à la disposition des participants par l'organisation donnera lieu à la perception des frais de réparation ou de remplacement des matériels concernés.

- Abandon-hors course :

Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra prévenir obligatoirement un membre de la direction de course ou un responsable des secours dans les délais les plus brefs.

En cas d'abandon d'un concurrent, possibilité ou non de poursuivre hors classement (au choix de

l'organisateur).

En cas de demande de secours, toute l'équipe doit attendre l'arrivée sur les lieux d'un membre de la direction de course ou d'un personnel de sécurité de l'organisation.

9. Moyens d'intervention (pour information)

La configuration du raid en milieu naturel éloigne intrinsèquement en distance et en temps les moyens d'intervention. Chaque participant doit avoir conscience, que les moyens et que les délais d'intervention peuvent être longs, et en particulier beaucoup plus longs que nous les connaissons dans la vie de tous les jours. A cela s'ajoutent les difficultés d'accessibilité techniques de certaines épreuves. Pour toutes ces raisons pratiques et concrètes, nous avons choisi, en concertation et en accord avec les services de secours publics et les autorités préfectorales, de privilégier, la mise en place au plus proche du terrain ou à proximité du terrain des moyens de surveillance et d'observation, et de médicalisation de l'organisation du raid, afin d'optimiser les capacités de ces moyens à pouvoir être en mesure d'intervenir dans le plus grand nombre de situations possibles.

10. **Equipement Obligatoire**

Le matériel obligatoire de course peut être défini dans un document à part entière mais il faut mentionner ce document dans le règlement.

Le matériel minimal doit être défini et doit respecter les Règles Techniques de sécurité de la discipline (obligation réglementaire)

A définir selon le format de votre raid

- L'équipement obligatoire par équipe : *tel portable*
- L'équipement obligatoire par coureur : 1 sifflet - 1 couverture de survie
- L'équipement obligatoire par section/activité (cf. RTS)

Ne pas hésiter à indiquer le matériel conseillé : porte carte, gants...

Indiquer le matériel interdit (GPS, VAE...)

Indiquer le matériel fourni par l'organisation (kayak, gilet,...)

Préciser les modalités d'utilisation : Les systèmes de traction sont interdits lors des départs groupés, en descente et doivent être largables à tout moment.

Les matériaux utilisés par les concurrents devront impérativement être **normalisés CE**. Il est de la responsabilité du concurrent d'avoir un matériel individuel adapté et en bon état de fonctionnement.

Mentions par Activité (cf. RTS)

[Se référer aux RTS \(p17\)](#)

11. Respect des sites naturels et propriété privées :

Le parcours traversera en particulier des terrains communaux, des terrains privés, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées. Les autorisations de passage sont accordées au Raid et pour le seul jour de la manifestation. Respecter ces lieux, tant au niveau environnemental (respect, propreté et quiétude) qu'en terme matériel (clôtures, portails, structures, cultures, aménagements, matériels en place...).

Lors de votre progression, vous pouvez rencontrer d'autres utilisateurs ou animaux sauvages ou non. Votre vigilance et votre comportement doivent toujours être à la hauteur des dangers potentiels que représente l'ensemble des utilisateurs de ces endroits.

12. Dopage

L'Organisation du Raid s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage. À tout moment un contrôle antidopage peut avoir lieu, les modalités seront donc tacitement acceptées par les participants.

En cas de contrôle positif, le ou les participant(s) en cause ainsi que leur équipe seront déclassés et exclus du Raid. L'Agence Française de Lutte contre le Dopage AFLD et la fédération prendront alors les mesures en conséquence pour notifier au concurrent, l'exclusion des compétitions.

13. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

14. Respect de la vie privée

Les concurrents peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur le site FFFTRI et/ou celui de l'organisation conformément à la demande de la CNIL

15. Acceptation du présent règlement

L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.

DOCUMENT SUPPORT

- DOCUMENTS A FOURNIR A LA LIGUE POUR L'AVIS DE LA FÉDÉRATION -

planning,
descriptif des épreuves, horaires de passage
les plans avec emplacement des signaleurs et ravitaillements,
le règlement,
le bulletin d'inscription,
les attestations / conventions signées pour le dispositif de secours,
l'attestation d'assurance RC de votre structure organisatrice.

Règlement de course	faire apparaître en gras: l'accessibilité, le matériel obligatoire (RTS) niveau d'autonomie requise des participants
faisabilité du parcours dans le temps prévu (temps parcours large, porte horaire ou course au score,...)	Joindre la carte du parcours Si possible faire un tableau par section avec estimation de temps 1er/dernier (cf. modèle ci dessous)
demande de dérogation si besoin	(cf. art 3 RTS)
Reconnaissances effectuées ?	attester sur l'honneur d'avoir reconnu le parcours dans son intégralité
Activités techniques reconnues et replis existants ?	faire apparaître les itinéraires ou solutions de replis (notamment pour les activités à risques liées à la météo (nautiques....))
Dispositif adapté au régime de sécurité routière choisi dans règlement	faire apparaître en gras: préciser le dispositif choisi dans le règlement (strict respect du code de la route conseillé)
cohérence du raid/ public/ sécurité (niveau, pré requis, encadrement...)	
Communication possible ? (Radio, GSM)	préciser le(s) mode(s) de communication utilisés pour l'organisation
Type de Secours et engagement	définir et préciser les modalités de l'équipe de secours, joindre l'attestation de présence et de participation à la sécurité médicale de l'épreuve :

	De chaque médecin et/ou de la Société de secours (et assurance médicale si médecin)
Moyens secours, humain et matériel adapté à l'épreuve?	plan et positionnement des secours
Accès secours ?	si possible, indiquer les accès possibles (carte)
Assurance RC contractée ?	attestation d'assurance à fournir pour les épreuves non affiliées F.F.TRI.
Si participants mineurs	modalités spécifiques si accueil de mineurs (signaleurs, act. techniques)
Signaleurs sur traversée route	Préciser le positionnement des signaleurs sur le plan
BE ou BF présent sur spéléo, kayak,	préciser le nombre et la qualification des personnes qualifiées et leur positionnement
Possibilité de contrôle antidopage	préciser la localisation des locaux appropriés

CONSEIL AUTRES DOCUMENTS

- BULLETIN D'INSCRIPTION -

Veuillez indiquer à minima :

Le Nom de l'épreuve, la Date et le Lieu d'accueil de la manifestation.

Pour chaque formule :

- o Les informations sur les différentes formules (avec Distance max, durée max et Catégories d'âges acceptées).
- o Les tarifs du droit d'inscription pour Les Licenciés FFTRI Compétition
- o Les tarifs du droit d'inscription et du Pass compétition pour : Les Licenciés FFTRI Loisirs et non licenciés avec l'acquisition du Pass-Compétition

Les pièces à joindre pour les inscriptions :

- Pour les licenciés FFTRI Compétition
 - Le Bulletin d'inscription avec acceptation du règlement de course et autorisation parentale pour les mineurs
 - La Photocopie de la licence en cours
 - L'attestation sur l'honneur de son aptitude à savoir nager et à s'immerger (si épreuves nautiques/aquatiques) (*ou a minima marqué dans le règlement (acceptation du règlement vaut pour déclaration)*)
 - Le Règlement par paiement en ligne, virement, ou par chèque à l'ordre de ...
- Pour les Non Licenciés FFTRI compétition (y compris les licenciés UNSS et FFTRI loisirs)
 - Le Bulletin d'inscription avec acceptation du règlement de course et autorisation parentale pour les mineurs
 - Le Règlement par paiement en ligne, virement, ou par chèque à l'ordre de ...
 - Un Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition de moins d'un an à la date de l'inscription
 - L'attestation sur l'honneur de son aptitude à savoir nager et à s'immerger si épreuves nautiques /aquatiques (*ou a minima marqué dans le règlement (acceptation du règlement vaut pour déclaration)*)

▲ Attention si le raid comprend une des activités mentionnées ci après, il faut en plus un CM spécifique datant de moins d'un an pour la pratique de ces activités: spéléologie, alpinisme, tir à air comprimé (type biathlon), plongée subaquatique.

- EXEMPLE DE PRÉSENTATION DE VOTRE MANIFESTATION-

PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION

Nom de la manifestation	
Date	
Lieu principal	
Adresse	
Code Postal	
Ville	

Responsables de la manifestation :

	De la manifestation	Des inscriptions
Nom		
Prénom		
Club, Association ou Structure Responsable		
Adresse		
Code Postal		
Ville		
Tel. Fixe		

Tel. Portable		
Tel. Bureau		
Email		
Site internet		
Page Facebook		

Format des épreuves :

	Appellation de la formule	Date du premier jour d'épreuve	Nombre de jours de la formule	Durée totale d'effort pour le dernier concurrent	Accessibilité (Age des participants)
Formule 1					
Formule 2					
Formule 3					
Formule 4					
...					